

	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2005-132	Diffusion : A	Date d'émission : 3 août 2005	Page : 1/2
Direction générale de l'aviation civile France Edition du GSAC	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné.		<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
	Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.			
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : Sans objet		Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : Néant		
Responsable de la navigabilité du matériel : EADS SOCATA Certificat(s) de type n° EASA.A.010 Fiche(s) de données n° EASA.A.010		Type(s) de matériel(s) : Avions TBM 700		
Chapitre ATA : 53	Objet : Fuselage - Inspection des rivets aux cadres C18 BIS et C19			

1. APPLICABILITE :

La présente consigne de navigabilité (CN) concerne les avions EADS SOCATA TBM 700 A, B et C tous numéros de série.

2. RAISON :

Cette CN fait suite au constat de rivet(s) ébranlé(s) sur les cadres C18 BIS et C19, dû à un mauvais accostage du revêtement sur les cadres et pouvant entraîner un affaiblissement structural de la zone de la dérive.

3. ACTIONS IMPERATIVES ET DELAIS D'APPLICATION :

Les mesures suivantes sont rendues impératives à compter de la date d'entrée en vigueur (DEV) de la présente CN.

- 3.1. Lors de la prochaine visite de 100 heures programmée ou au plus tard lors de la visite annuelle, procéder à l'inspection de la zone avec remplacement et calage si nécessaire des rivets ébranlés.
- 3.2. Répéter ensuite les actions du § 3.1. lors de chaque visite de 100 heures ou lors de chaque visite annuelle.

Les actions requises ci-dessus doivent être réalisées conformément aux prescriptions du Bulletin Service EADS SOCATA en référence.

4. DOCUMENT(S) DE REFERENCE :

Bulletin Service EADS SOCATA TBM 700 n° 70-129 de juin 2005.
(Toute révision ultérieure approuvée de ce document est acceptable).

	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2005-132	Diffusion : A	Date d'émission : 3 août 2005	Page : 2/2
--	---	-------------------------	---	----------------------

5. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :

13 août 2005.

6. REMARQUE :

Pour les questions concernant le contenu technique des exigences de cette CN, contacter :

EADS SOCATA
Direction des Services
65921 TARBES Cedex 9
FRANCE
Tél. : +33 (0)5 62 41 73 00
Fax : +33 (0)5 62 41 76 54

Ou pour les USA à l'adresse suivante :

SOCATA AIRCRAFT, INC.
North Perry Airport
7501 South Airport Rd
Pembroke pines, FL 33023
UNITED STATES OF AMERICA
Tel.: 1 (954) 893 1400
Fax: 1 (954) 964 4141

7. APPROBATION :

Cette CN est approuvée sous la référence AESA n° 2005-6117 du 27 juillet 2005.